# la gazette du relais

#### relais.lemobile@la-ribambule.fr

n°12

- \*les dates à retenir
  - \*les formations
- \*le forum des Assistantes maternelles
  - \*Présentation de Olivier Rasal-Allué nouvel intervenants au RPE
  - \*Recette de la pâte à modeler au NATUREL
  - \*La bonne idée de Joanna !!!
  - \*Nouveau: Accueil individuel au Relais
  - \*info sur les allocations d'assurance-chômage



#### les dates à retenir :

#### les soirées thématiques:

- -la relation avec les familles : date à définir
- -le contrat de travail: Mardi 12/12 à 19h30

#### la fête de Noël à Baron :

-21 Décembre à Baron

#### La réunion collective :

25/11/23 de 10h à 12h au Relais.

Une matinée à destination des familles pour présenter les modes d'accueils qui existent sur notre territoire. Une à deux assistantes maternelles présentent le métier. merci de vous inscrire.

#### le 18 novembre de 9h à 13h

https://www.gironde.fr/sites/default/files/202 2-02/cadre-national-accueil-jeune-enfant.pdf

proposition d'une visio dans au relais .

inscription avant le 20/10 par retour de mail.

### 9e forum des assistant • e • s maternel·le·s de Gironde

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.»



n°12

### les formations :



L'année 2023 marque une mobilisation sans précédent dans les départs en formation au sein du secteur. Parce que la formation se déploie dans un cadre financier contraint, et pour la mettre en œuvre de manière équitable, la branche professionnelle a pris une décision, applicable au 1er septembre 2023.

Mis à jour le 26 juillet 2023

Au regard des très nombreux besoins en formation exprimés en 2023 et en raison de moyens financiers limités, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile a pris la décision suivante :

Seuls les salariés qui n'ont pas encore commencé une action de formation\* ou un parcours de VAE en 2023 pourront partir en formation. **Cette décision est applicable du 1er** 

septembre au 31 décembre 2023. En conséquence, tout salarié qui a débuté une action de formation ou un parcours de VAE entre le 1er janvier et le 31 août 2023, devra, en lien avec son particulier employeur, attendre le 1er janvier 2024 pour faire valoir à nouveau ses droits à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences.

\*Action de formation : module de formation, bloc de compétences de l'un des trois titres à finalité professionnelle de niveau 3 portés par la branche, certificat de compétences ou CQP porté par la branche.

#### les formations 2024 :

APP: en attente

MIEMSE: reprogrammée les 19 et 26 janvier 2024

#### les projets 2024:

- SST
- Bien porter pour mieux accompagner, manipulations et déplacements . MIDAP
- Alimentation et prise de repas de l'enfant.
- Les clés d'une bonne relation avec le particulier employeur

Une de ces formations vous intéresse, inscrivez vous par retour de mail au relais.

REPONSE AVANT LE 6/10/23

vos réponses nous permettent de programmer les fo<mark>rmation</mark>s , elles seront les lundis ou les vendredis .

# **Un nouvel intervenant au Relais :**Olivier Rasal Allué :



Psychomotricien Diplômé d'État (Institut de Formation en Psychomotricité de Bordeaux), et danseur Diplômé d'Etudes Chorégraphique (Conservatoire de Bordeaux), Olivier est passionné par la couleur naturelle du mouvement, sa qualité, sa dimension structurante et bénéfique. Après avoir suivi ces deux formations, Olivier poursuit son engagement dans le mouvement à travers l'animation d'ateliers de travail corporel.

Parallèlement à cette activité, il danse pour diverses compagnies, dont la Cie Epiphane dans laquelle il sera également chorégraphe. Il devient aussi formateur dans des institutions sportives pour la prévention de la blessure et la gestion du stress ainsi qu'auprès de professionnels de la petite enfance pour la motricité du tout petit, le portage, le massage bébé, etc.

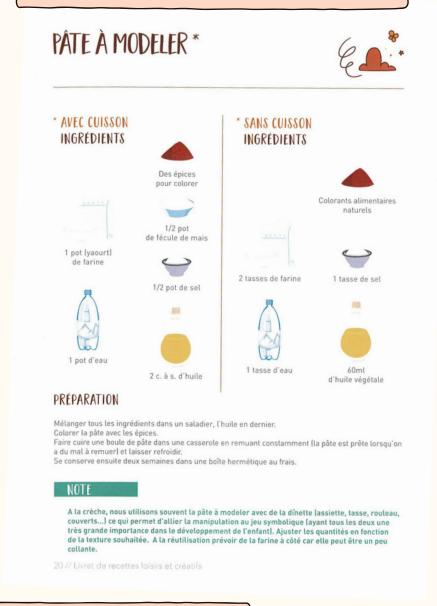
Il poursuit la transmission de ses connaissances en devenant enseignant à l'Institut de Formation en Psychomotricité de Bordeaux, afin d'accompagner les étudiants sur le thème du mouvement, de sa conscience, de son axe et de ses appuis, sujets qu'il ne cesse de réinterroger et d'approfondir.

Formé au travail corporel par Jacques Garros, Olivier rencontre également d'autres influences telles que l'eutonie, le yoga, la relaxation, l'analyse du mouvement dansé et le Pilates. Son parcours le conduit à développer une approche ouverte qu'il cherche à ajuster à chacun.





### Recette de la pâte à modeler



# Activité de Anne avec des jardinières

Activité transvasement, jeux d'eau ... avec des jardinères détournées en bac de transvasement à hauteur d'enfants .





### La bonne idée de Joanna !!!

Création d'un Mémo d'urgence accroché au sac pour les sorties avec les enfants .



#### fiche a imprimer et plastifier :



Autre personne à joindre:	① Papa Travail Portable:	Maman     Travail     Portable:	Date de naissance:	Nom-prénom de l'enfant	Nom-prenom de fentant.  Date de naissance.  Travail: Portable:  Autre personne à joindre.
Autre personne à joindre	7) Papa Travati Portable:	Trayas Portable	Date de naissance	Nom-prénom de l'enfant	Nom-prénom de l'enfant:  Date de naissance:  Travail: Portable: Autre personne à joindre
Autre personne à joindre:	Trayad Portable	Trayal. Portable	Date de nassance	Nom-prénom de l'enfant.	Nom-prénom de l'enfant:  Date de naissance:  Travail: Portable: Portable: Autre personne à joindre:
Coordonnées utiles	Assistante Maternelle agréée en sortie	***************************************	9	MÉMO D'URGENCE	Je suis assistante maternelle agréée Nom-prénom: Adresse: ①: ①: Conjoint, enfant, parent):



#### **Nouvelle application** Mon Pajemploi au quotidien







À bientôt, Mon Pajemploi au quotidien



Constante

**Urssaf** 

Mon Pajemploi au quotidien

















#### Les allocation assurance-chômage:

Les allocations d'assurance-chômage sont revalorisées de 1,9 % à compter du 1er juillet 2023.

En raison de la forte inflation, l'Unedic a décidé de revaloriser à deux reprises en 2023 les allocations chômage. Après une première revalorisation exceptionnelle de 1,9% au 1er avril 2023. Le Conșeil d'administration de l'Unedic a acté une nouvelle

revalorisation de 1,9% au 1er juillet. Cette revalorisation concerne l'ensemble des paramètres de de calcul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi. L'allocation minimale est ainsi portée à 31,59 € par jour au lieu de 31 €. La partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) passe de

Les salaires de référence servant au calcul de la partie variable de l'allocation et calculé sur des rémunérations antérieures au 1er janvier 2023 sont revalorisés de 1,9 %.

extrait de la revue "l'assmat mag"







## LE CONSENTEMENT &



NON, C'EST NON!

Respecter le corps de l'enfant, c'est à tous les niveaux et à tous les âges. C'est lui apprendre que son corps lui appartient et que personne ne peut le toucher sans sa permission. C'est lui apprendre à dire « non ».



ON N'INSISTE PAS, ON N'ESSAYE PAS DE CONVAINCRE.



ON OUVRE AU RESPECT DU CONSENTEMENT DE L'AUTRE.



UNE ABSENCE DE RÉPONSE = « NON » ET DOIT ÊTRE RESPECTÉE.



ON TROUVE DES COMPROMIS LORSQUE LA SÉCURITÉ N'EST PAS EN JEU.

Éduquer au consentement apprend à l'enfant à se respecter et prévient des violences sexuelles. Le consentement de l'enfant doit être la priorité, indépendamment des attentes des adultes qui l'entourent.



